

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 042/2022

Commune de **SAINT PARDOUX L'ORTIGIER**  
**Séance du 28 octobre 2022**

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	5	
Votants	7	
Procurations	2	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
7	0	0
Date de convocation		
20/10/2022		

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

**Présents :** MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET

**Absents :** MM. PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine, Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre

SIMON Philippe procuration donnée à Mme VIDAL DA GAMA Marina, COUDERT Loïc procuration donnée à Mme DEVEAUD Sandrine

A été nommée secrétaire de séance : VIDAL DA GAMA Marina

**OBJET:** Dissolution de budget annexe « lotissement Dubois »

Madame Le Maire rappelle que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement DUBOIS sont définitivement closes.

La totalité des terrains du lotissement a été vendue.

Cependant les lots n'ayant pas été vendus à hauteur de leur coût de production, il est constaté un déficit de 2 693,40€.

Aussi, afin d'apurer ce déficit et de permettre la clôture du budget lotissement Dubois, il est nécessaire d'effectuer le versement d'une subvention du budget de la commune vers le budget lotissement à hauteur de 2 693,40€

Le budget annexe pourra alors être dissout et donnera lieu à édition du dernier compte administratif en 2022.

A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder l'ensemble des opérations de ce budget Lotissement.

**Madame le Maire propose de procéder à la dissolution du budget Lotissement Dubois au 31/12/2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ acte la dissolution du budget annexe lotissement Dubois au 31/12/2022.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 28 octobre 2022

Le Maire, Martine DUMONT

Transmis au représentant de l'État le : .....  
Publié le: 29 octobre 2022

